



CONTINUING OUR JOURNEY

NIB Trust Fund

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION

2019-2020 POUR LES PARTICULIERS

Date limite : le 7 juin 2019 à 17 h (heure avancée de l'Est)

Heure locale indiqué ci-dessous

Colombie-Britannique (heure avancée du Pacifique) 2:00pm

Alberta (heure avancée des Rocheuses) 3:00pm

Saskatchewan (heure normale du Centre) 3:00pm

Manitoba (heure avancée du Centre) 4:00pm

Ontario (heure avancée de l'Est) 5:00pm

Québec (heure avancée de l'Est) 5:00pm

Nouvelle-Écosse (heure avancée de l'Atlantique) 6:00pm

Nouveau-Brunswick (heure avancée de l'Atlantique) 6:00pm

Ile-du Prince-Édouard (heure avancée de l'Atlantique) 6:00pm

Terre-Neuve et Labrador (heure avancée de Terre-Neuve) 6:30pm

Territoires du Nord-Ouest (heure avancée des Rocheuses) 3:00pm

Yukon (heure avancée du Pacifique) 2:00pm

Les demandes doivent parvenir à notre bureau au plus tard à la date indiquée ci-dessus.

Les demandes postées le 7 juin 2019 seront acceptées, le cachet de la poste faisant foi.

Introduction

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (Fonds en fiducie FIC) a été mis sur pied et enregistré en tant qu'organisme de bienfaisance en 1975 dans le but de fournir aux membres et aux communautés des Premières Nations de l'aide financière pour améliorer leur qualité de vie et leurs conditions sociales. Au fil des ans, le Fonds en fiducie FIC a remis des milliers de dollars à des personnes qui en avaient besoin pour poursuivre leur éducation. Le Fonds en fiducie a également fourni du financement à des organismes pour leur permettre de mener des recherches et de proposer des solutions de rechange viables aux politiques et aux lois gouvernementales afin d'améliorer la vie et le mieux-être des familles et des communautés des Premières Nations.

En 2009, des modifications ont été apportées au mandat du Fonds en fiducie pour prendre en compte les besoins du Fonds en ce qui avait trait à la réception prévue de sommes importantes qui provenaient de deux sources. La première source découlait des modalités de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et la deuxième se trouvait dans les sociétés donatrices externes.

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a débuté le 19 septembre 2007 et, dans le cadre de la CRRPI, le Canada a réservé la somme de 1,9 milliard de dollars pour les Paiements d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels à verser aux anciens élèves admissibles qui ont fréquenté les pensionnats indiens. En vertu de la Convention de règlement, les fonds mis de côté par le Canada devaient être liquidés après le versement des Paiements d'expérience commune et des crédits personnels. Tous les fonds excédentaires restants devaient être remis au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada et à l'Inuvialuit Education Foundation pour le financement de programmes d'éducation.

Les fonds qui ont été versés au Fonds de fiducie FIC ne sont dorénavant plus liés aux programmes d'indemnisation précédents, y compris les Paiements d'expérience commune, les Paiements en vertu d'une évaluation indépendante et les crédits personnels en éducation. Les fonds doivent toutefois être appliqués à des programmes éducatifs, conformément à l'ordonnance de la cour.

Vision

Centré sur la préservation et la revitalisation des langues, de la culture et des modes de vie des Premières Nations, le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada fournit des ressources pour créer de véritables possibilités qui améliorent la qualité de vie des Premières Nations.

Mission

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada s'emploie à créer des possibilités concrètes qui ont un effet positif sur la vie des citoyens des Premières Nations de la manière suivante :

- Cultiver un esprit de guérison et de réconciliation en fournissant des ressources pour des projets qui sont axés sur la préservation et la revitalisation de la culture, des langues et des modes de vie et qui aboutissent à une reconnaissance et à un respect accru de la diversité culturelle et de l'autonomie des Premières Nations;
- Soutenir et promouvoir les programmes, services, ressources et possibilités en éducation qui revitaliseront et protégeront les diverses langues, pratiques culturelles et traditions des Premières Nations, en tant que partie intégrante de l'objectif d'enrichir la vie des citoyens des Premières Nations;
- Faciliter l'établissement de partenariats collaboratifs avec les gouvernements, institutions et membres des communautés des Premières Nations ainsi qu'avec les secteurs public et privé dans le but d'élaborer et de proposer des projets qui généreront de plus grandes possibilités dans toutes les régions.

Programmes d'éducation

Le Fonds de fiducie FIC fournira des fonds pour apaiser les répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens par la promotion des possibilités d'éducation et pour améliorer les conditions favorisant la réussite par l'élaboration d'un ensemble complet de mesures de soutien pour les programmes d'éducation.

Par programmes d'éducation, on entend des programmes qui favorisent l'éducation et le développement personnel des personnes et qui sont offerts, entre autres, par des universités, des collèges ou des écoles de métiers ou de formation, ou qui se rapportent à l'alphabétisation ou aux métiers, de même que des programmes qui traitent de la préservation, de la mise en valeur, de la réappropriation ou de la compréhension de l'histoire, des cultures ou des langues des Premières Nations et des Métis.

Les programmes d'éducation peuvent être fournis par des établissements d'enseignement, des centres culturels, des organisations, des communautés, ainsi que par des personnes et des groupes, qu'il s'agisse de programmes à court ou à long terme, officiels ou informels, certifiés ou non certifiés. Ces programmes doivent aborder les répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens, promouvoir la réconciliation et améliorer les conditions favorisant la réussite en matière d'éducation et de culture pour les Premières Nations et les Métis.

En vertu des modalités du fonds de fiducie FIC, les paiements pour les programmes d'éducation comprennent, entre autres :

- des bourses d'études, des bourses d'entretien ou une aide financière pour les coûts associés aux études dans des établissements postsecondaires;

- une aide financière pour donner à des personnes l'accès à des possibilités dans les domaines des arts, des sciences ou de l'athlétisme;
- un financement aux personnes qui aident des gens des Premières Nations et des Métis en leur donnant une formation professionnelle;
- un soutien aux projets de recherche portant sur la culture, l'histoire et les langues des Premières Nations et des Métis pour documenter l'élaboration d'un programme d'études et sensibiliser le public;
- un soutien destiné à favoriser le développement personnel en donnant accès à des programmes qui abordent les dommages découlant des pensionnats indiens, notamment l'accès à des services de counseling, de développement de la famille et de promotion de la santé.

Les bourses d'études, les bourses d'entretien et les allocations seront accordées dans le cadre d'un processus de demande concurrentiel. L'obtention de fonds n'est pas garantie.

Admissibilité

En vertu des modalités, le Fonds de fiducie FIC doit veiller à ce que les fonds soient accessibles pour toutes les personnes des Premières Nations et métis. Plus précisément, les personnes qui peuvent demander des fonds sont :

- a. les personnes qui ont reçu une indemnisation dans le cadre du Paiement d'expérience commune en vertu de la CRRPI, et/ou
- b. les membres des Premières Nations et les Métis.

Activités admissibles

Les activités admissibles peuvent comprendre, entre autres :

- des études dans une université, un collège ou un cégep;
- des études dans une école de métiers ou de formation professionnelle;
- une formation technique pour l'avancement professionnel;
- des programmes qui favorisent la préservation, la mise en valeur, la réappropriation ou la compréhension de l'histoire, des cultures ou des langues des Premières Nations et des Métis;
- des activités de sensibilisation à la culture traditionnelle, qui développent notamment la connaissance des cérémonies;
- des activités qui renforcent l'éducation et la formation à l'emploi;
- des activités qui favorisent le développement personnel et communautaire, notamment l'accès à des services de counseling et à d'autres programmes favorisant la guérison des communautés souffrant des séquelles des pensionnats indiens.

Dépenses admissibles aux programmes d'éducation

Les fonds peuvent être versés sous forme de bourses d'études, de bourses d'entretien et de prix, et ils peuvent servir à acquitter divers frais d'études, notamment :

- en ce qui a trait aux programmes d'éducation traditionnels, les honoraires des aînés, les honoraires de guides, les frais d'équipement, de fournitures, de déplacement, de carburant et d'autres frais connexes similaires;
- les frais de scolarité et frais connexes;
- les frais de transport;
- les frais d'hébergement;
- les frais de repas;
- les autres frais de subsistance liés à la participation à des programmes d'éducation.

Imposition

Conformément au paragraphe 200(2) du Règlement de l'impôt sur le revenu, toute personne qui effectue un paiement sous la forme d'une subvention de recherche, d'une bourse d'études, d'une bourse de perfectionnement, d'une bourse d'entretien ou d'une récompense (autre qu'une récompense visée par règlement) doit déclarer le montant sur un feuillet T4A, État du revenu de pension de retraite, de rente ou d'autres sources.

1. Bourse d'études, bourse d'entretien ou paiement des frais de scolarité

Toutes les demandes de bourse d'études et de bourses d'entretien doivent être préparées et soumises par l'intermédiaire du système de présentation d'une demande en ligne, à www.nibtrust.ca.

Tous les demandeurs sélectionnés qui recevront une bourse d'études, une bourse d'entretien ou le paiement des frais de scolarité recevront un feuillet T4A du Fonds de fiducie FIC.

Pour tous les territoires et provinces, à l'exception du Québec, le revenu d'une bourse d'études, d'une bourse d'entretien et d'une allocation n'est pas imposable lorsqu'il est reçu pour l'inscription à plein temps à un programme pour lequel l'étudiant recevra un crédit d'impôt pour études¹. Le revenu n'est pas indiqué dans la déclaration de revenus.

Pour les étudiants à temps partiel qui peuvent demander le montant relatif aux études à temps partiel, le montant de la bourse d'études, de la bourse d'entretien ou du paiement des frais de scolarité qui sera exempt d'impôt servira à payer les frais de scolarité et les coûts des matériaux relatifs au programme. L'Agence du revenu du Canada fournit un calculateur pour déterminer le montant qui n'est pas exempt d'impôt et qui devra être inscrit à la ligne 130 de la déclaration de revenus.

¹ <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/p105.html>

Si vous n'avez pas le droit de demander le montant relatif aux études, seule la première tranche de 500 \$ de la bourse d'études est exempte d'impôt. Tout montant reçu en plus de ces 500 \$ doit être inscrit à la ligne 130 de la déclaration de revenus.

Pour les étudiants du Québec, le montant reçu devra être inclus dans le revenu, mais une déduction pour le montant total est permise. La bourse d'études, la bourse d'entretien ou toute autre aide financière indiquée dans la case O du feuillet RL-1 devra être inscrite à la ligne 154 de la déclaration de revenus du Québec. Elle devra également être inscrite à la ligne 295, qui déduit le montant du revenu imposable.

2. Prix

Tous les demandeurs sélectionnés qui reçoivent un prix recevront un feuillet T4A du Fonds de fiducie FIC. Étant donné que le montant n'est pas consacré à des études, la personne qui le reçoit devra l'inscrire à la ligne 130 (Autre revenu) de sa déclaration de revenus.

Pour les résidents du Québec, le montant devrait être inscrit à la ligne 154 (Autre revenu) de la déclaration de revenu du Québec.

Le montant sera entièrement imposable, mais aucun impôt ne sera retenu à la source au moment de la remise du prix. Les bénéficiaires seront tenus de payer l'impôt en remplissant leur déclaration de revenus.

Décaissement des fonds

1. Bourse d'études (postsecondaire)

Une bourse d'études est un montant de fonds que vous recevez pour faire des études postsecondaires (c.-à-d. niveau universitaire ou collégial).

2. Bourse d'entretien (formation ou certificat)

Une bourse d'entretien est un montant de fonds que vous recevez pour suivre un programme de certificat ou une formation dans un établissement autre qu'une institution postsecondaire (p. ex., Nechi Institute, AFOA ou toute autre institution non postsecondaire).

3. Prix (Guérison acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles ou linguistiques)

Une allocation est un montant de fonds établi destiné aux particuliers qui souhaitent acquérir des connaissances culturelles ou traditionnelles ou poursuivre la guérison. L'acquisition de connaissances peut consister à apprendre une langue ou des compétences auprès d'un aîné ou d'un spécialiste, à s'initier aux cérémonies traditionnelles, à développer des compétences axées sur la nature ou toute autre activité d'apprentissage connexe, ou des programmes d'aptitudes à la vie quotidienne.

Pour en savoir plus, consultez le www.nibtrust.ca

Liste de vérification de la demande

- Demande** – demande individualisée complète.
- Preuve de citoyenneté en tant que membre des Premières Nations ou Métis**
 - Les membres des Premières Nations doivent fournir une copie, recto verso, de leur carte de statut (Certificat de statut d'indien) valide ou preuve d'adhésion aux Premières Nation et la pièce d'identité avec photo.
 - Les Métis doivent fournir une copie, recto verso, de leur carte de membre de la nation métisse ou d'affiliation à une organisation métisse reconnue, dont la Métis Nation of Ontario, la Métis Nation of Saskatchewan, la Métis Nation of Alberta, la Métis Nation of British Columbia, la Manitoba Métis Fédération, La Métis Territoires du Nord-ouest, ou les Femmes Michif Otipemisiwak.
- Lettre d'appui d'un aîné ou d'un enseignant en soutien culturel** – Si vous présentez une demande d'allocation, vous devez fournir une lettre rédigée par un aîné ou un enseignant en soutien culturel.
- Consentement à la divulgation et à la communication de renseignements**
En cochant cette case, j'autorise par la présente mon établissement d'enseignement, mon aîné ou mon expert à divulguer et à communiquer tous les renseignements concernant mon programme d'études au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada.

Moi, _____ (nom en lettres moulées) atteste par la présente que je suis tout à fait conscient(e) que seules les demandes dûment remplies et individualisée seront évaluées et soumises à l'examen des fiduciaires et je suis sûr(e) que la présente demande est complète et que tous les documents requis y sont joints.

Signature : _____ **Date :** _____

Prière de faire des photocopies de tous les documents présentés et de les conserver dans vos dossiers.

Les demandes de bourse d'études et de bourse d'entretien doivent être remplies au moyen du système de présentation d'une demande en ligne à www.nibtrust.ca.

Ce formulaire de demande est destiné seulement à la catégorie de prix. Toutes les demandes doivent être dactylographiées – les demandes remplies à la main ne seront pas acceptées.

Les demandes envoyées par télécopieur ne seront pas acceptées.

Les demandes reçues après la date limite ne seront pas acceptées.

Seules les demandes complètes seront évaluées et transmises aux fiduciaires aux fins d'examen.

Les demandes doivent être remplies au moyen du modèle de demande 2019-2020 – le Fonds en fiducie FIC n'acceptera pas les demandes présentées sur un formulaire des années précédentes.

DATE LIMITE : 7 juin 2019, à 17 h (heure avancée de l'Est)

Heure locale indiqué ci-dessous

Colombie- Britannique (heure avancée du Pacifique) 2:00pm

Alberta (heure avancée des Rocheuses) 3:00pm

Saskatchewan (heure normale du Centre) 3:00pm

Manitoba (heure avancée du Centre) 4:00pm

Ontario (heure avancée de l'Est) 5:00pm

Québec (heure avancée de l'Est) 5:00pm

Nouvelle-Écosse (heure avancée de l'Atlantique) 6:00pm

Nouveau-Brunswick (heure avancée de l'Atlantique) 6:00pm

Ile-du Prince-Édouard (heure avancée de l'Atlantique) 6:00pm

Terre-Neuve et Labrador (heure avancée de Terre-Neuve) 6:30pm

Territoires du Nord-Ouest (heure avancée des Rocheuses) 3:00pm

Yukon (heure avancée du Pacifique) 2:00pm

Les demandes reçues après la date limite ne seront pas acceptées.

Veillez envoyer votre formulaire de demande du Fonds en fiducie FIC à des adresses ci-dessous:

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
167, chemin International, unité 5
Akwasasne ON K6H 0G5

ou

Sans frais : 1-888-268-0520, poste 0

Courriel : info@nibtrust.ca

PARTIE A – Renseignements sur le demandeur et son programme (prix)

<p>1. Nom du demandeur (prénom et nom) :</p>
<p>2. Adresse permanente :</p> <p>N° de boîte postale : _____ N° d'app. : _____</p> <p>N° : _____ Rue : _____</p> <p>Ville : _____ Province : _____</p> <p>Code postal : _____ Pays : _____</p>
<p>3. Adresse postale (si différente ou nécessaire) :</p> <p>N° de boîte postale : _____ N° d'app. : _____</p> <p>N° : _____ Rue : _____</p> <p>Ville : _____ Province : _____</p> <p>Code postal : _____ Pays : _____</p>
<p>4. Téléphone (travail) : _____</p> <p>Téléphone (domicile) : _____</p> <p>Mobile : _____</p> <p>Courriel : _____</p> <p>NOTE : Le Fonds en fiducie FIC utilisera ces coordonnées pour communiquer avec vous au sujet de votre demande. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p>

5. Êtes-vous? Femme Homme Autre _____ Préfère ne pas divulguer

6. Date de naissance (aaaa/mm/jj) (19##/01/31) : _____

Numéro d'assurance sociale (demandeur) (###-###-###) : _____

NOTE : Si vous avez moins de 18 ans avant le 7 juin 2019, vous n'êtes pas admissible. Seules les personnes de 18 ans et plus peuvent présenter une demande pour obtenir un financement du Fonds en fiducie FIC.

7. Quel est votre état civil (veuillez cocher toutes les réponses pertinentes)?

Marié(e) Célibataire Conjoint(e) de droit commun Veuf/veuve Divorcé(e)

Nom des personnes à charge et âge :

_____ Âge : _____

_____ Âge : _____

_____ Âge : _____

_____ Âge : _____

_____ Âge : _____

_____ Âge : _____

8. Quel est la raison de votre demande?

Prix (personne inscrite à des activités de guérison, acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles ou linguistiques, ou des programmes d'aptitudes à la vie quotidienne)

9. Êtes-vous:

Membre des Premières Nations Métis

Numéro de statut et/ou de membre : _____

Nom de la bande ou de l'organisation métisse : _____

La bande ou l'organisation métisse est située dans la province : _____

10. Êtes-vous un(e) survivant(e) des pensionnats indiens?

Oui Non (Si oui, quelle école avez-vous fréquenté?)

Ou un(e) survivant(e) intergénérationnel(le)?

Oui Non (Si oui, quel membre de la famille et quelle est sa relation avec vous)

11. Quelle est la durée de votre programme?

Mon programme d'éducation commence en (mois/année) _____

Mon programme d'éducation se termine en (mois/année) _____

J'atteste que mes activités éducatives proposées auront lieu entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020.

12. Montant du financement demandé (*maximum 20 000,00 \$) :

_____ \$

Vous demandez :

Premier financement Renouvellement d'un financement (p. ex., vous avez reçu des fonds du Fonds en fiducie FIC en 2016/2017 ou 2017/2018 ou 2018/2019)

*La somme moyenne allouée pour les propositions retenues lors de l'appel aux particuliers en 2018-2019 a été de 3 800 \$

13. Déclaration personnelle – Veuillez décrire et expliquer comment le financement vous aidera à atteindre vos objectifs d'éducation ou d'acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles ou linguistiques.

14. Veuillez expliquer en détail comment votre domaine d'études aura des retombées positives au sein de votre communauté de Première Nation ou métisse.

PARTIE B – Scolarité (prix)

	Nom de l'institution	Dernière année de scolarité (p. ex., 12 ^e année)	Année (études ou obtention du diplôme)
Études secondaires			
Études postsecondaires			
Autre type d'études			

PARTIE C – Acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles ou linguistiques (Prix)

1. Veuillez décrire en détail les activités d'acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles ou linguistiques auxquelles vous souhaitez participer. Veuillez fournir une description précise.

2. Quelle est la durée de vos activités d'acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles, ou linguistiques?

Veuillez indiquer les détails et le lieu de vos activités proposées : Lieu _____

Date de début : _____ Date de fin : _____

3. Quelles connaissances ou compétences espérez-vous acquérir?

4. Veuillez indiquer les coordonnées du spécialiste ou de l'aîné auprès de qui vous comptez acquérir des connaissances.

Nom : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse postale : _____

NOTE : Le Fonds en fiducie FIC peut communiquer avec l'aîné afin d'obtenir une confirmation des détails et de la formation.

5. Est-ce que vos activités d'acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles, ou linguistiques se dérouleront dans une réserve? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom et le numéro de la réserve.

6. Demeurez-vous présentement dans une réserve? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom et le numéro de la réserve.

7. Veuillez fournir une lettre de confirmation de l'aîné ou du spécialiste.

La lettre doit être rédigée par l'aîné ou du spécialiste qui assure la formation culturelle, traditionnelle ou linguistique. Elle doit indiquer :

- Dates et lieu des activités
- Description des méthodes utilisées pour dispenser la formation
- Description des documents ou du matériel nécessaires pour la formation
- Description de la rémunération et/ou des cadeaux d'appréciation offerts à l'aîné
- Tout autre détail jugé important pour la demande

PARTIE D – Budget durant l'acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles ou linguistiques (Prix)

<p>1. Pendant l'acquisition de connaissances culturelles, traditionnelles ou linguistiques, j'habiterai (adresse) :</p> <p><input type="checkbox"/> Seul(e)/indépendante <input type="checkbox"/> Autre : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Chez mes parents ou ma famille</p>
<p>2. Avez-vous des frais mensuels? ____ Oui ____ Non</p> <p>Si OUI, remplissez Budget n° 1 et Budget n° 2</p> <p>Si NON, remplissez Budget n° 2</p>

Veuillez consulter la Partie H (dernière page) pour obtenir plus de détails sur les frais mensuels admissibles.

Budget no 1 -À remplir uniquement si vous avez besoin de dépenses mensuelles.

Frais mensuels	Montant	Revenu mensuel	Montant
Hébergement		\$ Revenu (net)	\$
Nourriture/soins personnels		\$ Contribution des parents	\$
Équipement/téléphone		\$ Revenu du conjoint (net)	\$
Vêtements		\$ Prestation alimentaire pour enfant/pension alimentaire	\$
Garde d'enfant/garderie		\$ Subventions/bourses	\$
Transport		\$	
Loisirs		\$	
Dettes		\$	
Autre (précisez)		Autre (précisez)	
_____	_____ \$	_____	_____ \$
_____	_____ \$	_____	_____ \$
(A) Total des frais mensuels	\$	(B) Total des revenus (ou ressources) mensuels	\$

Formulaire de demande pour les programmes d'éducation

Soustrayez le Total des revenus mensuels
du Total des frais mensuels

(A) - (B) = (C)

_____ \$

-

_____ \$

=

_____ \$

Total des frais mensuels **(A)**

Total des revenus mensuels **(B)**

Somme nécessaire **(C)**

Si (C) est négatif, votre besoin mensuel = 0; Mettez 0 pour (C) et (E) dans les calculs ci-dessous.

Somme nécessaire **(C)**

_____ \$

Multipliez la Somme nécessaire **(C)** par le
nombre de mois d'acquisition de
connaissances **(D)** en 2018-2019.

(C) x (D) = (E)

x

Nombre de mois d'acquisition de
connaissances **(D)**

Montant total nécessaire pour
une année d'acquisition de
connaissances culturelles **(E)**

Budget n° 2 - À remplir

Élément	Montant (\$)	Durée	Détails
Rémunération d'un aîné			
Rémunération d'un guide			
Fournitures			
Équipement			
Déplacement			
Carburant			
Autre (précisez)			
Total (F)			Ajoutez chacune des données pour calculer le montant total des frais pour l'acquisition de connaissances culturelles (F)

Veillez décrire vos besoins financiers.

PARTIE E – Explication des rubriques du budget

Hébergement : Il s'agit de coûts liés aux frais de subsistance.

Livres : Coûts des manuels et du matériel de lecture requis dans le cadre du programme d'éducation.

Ordinateur : Coûts du matériel informatique, ordinateurs et logiciels.

Honoraires des aînés : Cela s'applique dans le cadre des programmes d'éducation traditionnels. Il s'agit généralement d'un cadeau en argent qui est remis aux aînés pour les remercier.

Équipement : Cela s'applique aux programmes d'éducation traditionnels. L'équipement peut comprendre des articles tels que des médicaments, ainsi que de l'équipement et des articles pour la chasse, la pêche et la trappe.

Carburant : Cela s'applique aux programmes d'éducation traditionnels. Il s'agit des coûts de carburant des voitures et des véhicules hors route (bateaux, VTT, motoneiges, etc.) utilisés pour se rendre dans les régions éloignées.

Honoraires des guides : Ces frais s'appliquent aux programmes d'éducation traditionnels. Il s'agit de l'argent remis aux guides durant les visites sur le terrain.

Nourriture : Il s'agit des coûts de l'alimentation d'une personne pendant sa participation à un programme d'éducation.

Autres : Prière de dresser une liste de toutes les autres dépenses, telles que les frais de garde d'enfants, les assurances, la publicité, etc., qui sont liées au programme d'éducation.

Fournitures du programme : Il s'agit des fournitures requises dans le cadre du programme d'éducation. Cela peut comprendre des articles tels que des médicaments traditionnels, des peaux et du matériel d'artisanat, des vêtements adaptés aux conditions météorologiques, etc.

Fournitures : Ces frais s'appliquent aux programmes d'éducation traditionnels; il s'agit des coûts des articles tels que des aliments et des ustensiles de cuisine, de l'équipement et des outils de camping, du matériel et des structures de camping, ainsi que des fournitures.

Dépenses liées aux programmes d'éducation traditionnels : Les programmes d'éducation comprennent entre autres des cours sur les connaissances traditionnelles qui sont offerts par des aînés, notamment dans le cadre de camps culturels, de retraites favorisant la guérison, ainsi que d'activités sur le terrain, dont les suivantes : pratiques spirituelles et cérémoniales, rôles, rites de passage; chasse, pêche, trappe, tannage, canotage, camping, récolte et préparation d'aliments et de médicaments traditionnels, expression culturelle et artistique – perlage, couture, sculpture, peinture, danse, apprentissage du tambour, contes, jeux de mains, etc.

Transport : Il s'agit des déplacements à l'intérieur de la communauté.

Déplacements : Les frais de déplacement peuvent être réclamés dans le cadre des programmes d'éducation traditionnels. Il s'agit des déplacements à l'extérieur de la communauté, par exemple, pour obtenir des services professionnels, pour assister à un atelier sur le terrain, etc. Prière de dresser une liste des destinations et d'indiquer le nombre de déplacements prévus.